

PROCES - VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du lundi 3 octobre 2016
Présidence de M. Olivier Rodieux

La séance est convoquée à 20h00.

Y compris le Président, 76 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés: Mmes Catherine Desaulles, Cindy Freudenthaler, Alessandra Silauri
MM. Etienne Blanc, Charles Chappuis, Philippe Mingard, Jean-Marc Pilloud,
Karim Valente

Absent : M. Jean-Daniel Jayet

Le quorum étant atteint, **le Président** déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est modifié de la manière suivante :

Point 1 : assermentation de 11 nouveaux conseillers.

Nouveau point 12 : élection d'un membre à la commission des affaires immobilières.

La numérotation des points suivants est modifiée en conséquence.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1. ASSERMENTATION DE ONZE NOUVEAUX CONSEILLERS

Mmes : Sylvia Blanc-Marguerat, Charlotte Clerc, Catherine Perrottet

MM. : Pascal Barone, Michel Duruz, Crescenzo Gelormini, André Kudelski, Denis Richter, Sébastien Rod, Philippe Sordet, excusés lors de la cérémonie d'investiture du 25 juin 2016, sont assermentés.

Mme Alessandra Silauri qui devait être assermentée, est excusée.

M. François Pittet, du groupe Indépendants & vert'libéraux, qui remplace M. Grégoire Jeauffre, démissionnaire, est assermenté.

2. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2016

Le procès-verbal est adopté à une très large majorité tel que présenté.

3. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JUIN 2016

Le procès-verbal est adopté avec une abstention tel que présenté.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président remercie toutes les personnes ayant participé au dépouillement.

Les résultats des votations du 25 septembre 2016 sont les suivants :

Taux de participation : 51.8%

Economie verte : non 57.43%

AVS plus : non 57.6%

Loi sur le renseignement : oui 79%

Le 16 septembre, **le Président** a reçu la lettre de démission de M. Grégoire Jeauffre, conseiller communal.

Le 7 septembre, il a reçu en copie un courrier adressé à la Municipalité envoyé par le Club nautique de Lutry demandant expressément une lecture lors de la séance du Conseil. Il donne lecture de cette lettre.

Le 7 septembre, un courrier a été adressé à tous les partis concernant le référendum communal contre le deuxième crédit d'étude pour le parking des Jardins du Château. Il y a eu 1237 signatures valables et il en fallait 1048.

Le 9 septembre, il a reçu un courrier de Mme Lecoq-Ponnaz concernant les subventions des transports publics. Ce sujet n'étant pas du ressort du Conseil communal mais de la Municipalité, une réponse lui a été envoyée dans le sens que son courrier serait transmis à qui de droit.

Le Président a assisté le 30 juin aux promotions des écoles au Temple de Lutry.

Le 1er juillet, il a participé au repas du corps enseignant.

Le 1er août, il a eu l'honneur de lire le pacte fédéral lors de la cérémonie parfaitement organisée par l'Union des sociétés locales.

5. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

Aucune motion ou postulat n'ont été déposés sur le bureau du Conseil.

6. PREAVIS MUNICIPAL N° 1225/2016 CONCERNANT L'OCTROI A LA MUNICIPALITE DE PLACER LES DISPONIBILITES DE LA TRESORERIE AUPRES D'ETABLISSEMENTS ET DE COLLECTIVITES SUISSES AUTRES QUE CELLES ET CEUX PREVUS A L'ART 44 AL. 2 DE LA LOI SUR LES COMMUNES

Au pupitre, **M. Christophe Gessner**, président de la Commission des finances, est dispensé de la lecture de son rapport par **le Président** puisque tous les conseillers l'ont reçu.

Il signale que vu que les taux d'intérêts sont à zéro voir même en négatifs ce préavis n'est pas d'actualité, mais il pourrait l'être en cours de législature. Les critères définis en 2011 sont maintenus, soit le respect de la loi sur les communes, une approche restrictive et un niveau haut de sécurité en ce qui concerne les placements de liquidités.

La Municipalité ne demande pas la parole.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le Conseil adopte les conclusions du préavis à l'unanimité, à savoir :

D'accorder à la Municipalité, pour la législature 2016-2021, dès l'adoption du présent préavis, une autorisation de placer les disponibilités de la trésorerie auprès des établissements

bancaires et collectivités publiques suisses énumérées ci-après et dans les limites des placements proposés à savoir :

1. auprès des communes et associations de communes vaudoises, mais au maximum Fr. 2'000'000.- par commune ou association, après vérification de la bonne solvabilité de celles-ci ;
 2. auprès de communes d'autres cantons, mais au maximum Fr. 1'000'000.- par commune, après vérification de la bonne solvabilité de celles-ci ;
 3. auprès des établissements bancaires suivants ne faisant pas partie de la liste des valeurs reconnues pupillaires par le Conseil d'Etat à savoir :
 - des autres Banques Cantonales suisses
 - de Postfinance
7. PREAVIS MUNICIPAL N° 1226/2016 CONCERNANT L'OCTROI A LA MUNICIPALITE
- A) d'une autorisation générale de statuer sur les acquisitions et aliénations d'immeubles pour la législature 2016-2021
 - B) d'une autorisation générale pour l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales pour la législature 2016-2021
 - C) d'une autorisation générale de plaider valable pour la législature 2016-2021
 - D) d'une autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour la législature 2016-2021
 - E) d'une autorisation générale pour l'acceptation de legs, donations et successions pour la législature 2016-2021

Au pupitre, **M. Patrick Sutter**, président de la commission, est dispensé de la lecture de son rapport par **le Président** puisque tous les conseillers l'ont reçu. Il souligne que l'on retrouve les mêmes points que chaque début de législature. Les montants ont augmenté au point A) dû à l'augmentation du prix du marché dans l'immobilier. Le point E) est le seul nouveau. La Municipalité peut accepter des legs, sauf s'ils ne sont affectés d'aucune condition ou charge.

La Municipalité ne désire pas s'exprimer à ce sujet.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le Conseil adopte les conclusions du préavis (1 abstention), à savoir :

- A) 1. d'accorder à la Municipalité, en application de l'article 4, chiffre 6, de la loi sur les communes et de l'article 22, chiffre 6 du Règlement du Conseil communal, une autorisation générale, valable pour la législature 2016-2021, de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles ou de droits réels immobiliers dont la valeur n'excède pas **Fr. 200'000.-** par cas, charges éventuelles comprises ;

2. d'accorder à la Municipalité les compétences financières pour statuer, avec l'autorisation de la Commission des affaires immobilières, sur les acquisitions d'immeubles ou de droits réels immobiliers dont la valeur n'excède pas **Fr. 800'000.-** par cas, charges éventuelles comprises, pour la durée de la législature 2016-2021 ;
 3. de porter le coût des opérations effectuées, conformément aux points 1 et 2 ci-dessus, à l'actif du bilan de la bourse communale ;
 4. de donner à la Municipalité les pouvoirs de signer tous actes authentiques ou privés relatifs à ces opérations ;
- B) d'accorder à la Municipalité – dans un but d'intérêt public- une autorisation générale pour l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales pour la législature 2016-2021 et l'octroi d'une compétence financière annuelle de **Fr. 50'000.-**
- C) d'accorder à la Municipalité, pour la durée de la législature 2016-2021, l'autorisation générale de plaider comportant le droit d'agir tant comme défenderesse que comme demanderesse devant toutes les instances judiciaires ou administratives, cantonales et fédérales, et de pouvoir se désister, transiger compromettre ou passer expédient ;
- D) d'accorder à la Municipalité, pour la durée de la législature 2016-2021, en vertu de l'article 123 du Règlement du Conseil communal, la compétence d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de **Fr. 50'000.-** par objet, d'en informer régulièrement le Conseil communal et de les inscrire dans la demande des crédits complémentaires de chaque fin d'année.
- E) d'accorder à la Municipalité, pour la durée de la législature 2016-2021, une autorisation générale concernant l'acceptation des legs, de donations et de successions au bénéfice d'inventaire.

8. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE GESTION

Pour remplacer M. Patrick Sutter, M. Patrick Sutter, au nom du groupe PLR propose la candidature de **M. Michel Duruz**. Il est élu à l'unanimité.

9. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DES AFFAIRES REGIONALES ET INTERCOMMUNALES

Pour remplacer M. Fabrice Rod, M. Patrick Sutter, au nom du groupe PLR, propose la candidature de **Mme Sylvia Blanc-Marguerat**. Elle est élue à l'unanimité.

10. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION D'URBANISME

Pour remplacer M. Patrick Sutter, M. Patrick Sutter, au nom du groupe PLR, propose la candidature de **M. Philippe Sordet**. Il est élu à l'unanimité.

11. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE L'APOL

Pour remplacer M. Patrick Sutter, M. Patrick Sutter, au nom du groupe PLR, propose la candidature de **Mme Charlotte Clerc**. Elle est élue à l'unanimité.

12. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIERES

Pour remplacer M. Grégoire Jeauffre, démissionnaire du Conseil communal, M. Patrick Sutter, au nom du groupe PLR, propose la candidature de **M. François Pittet**. Il est élu à l'unanimité.

13. REGISTRE PUBLIC DES INTERETS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Le Président signale que l'article 20 du règlement du Conseil communal stipule que le Conseil doit statuer sur la tenue ou non d'un registre public des intérêts. Il cite aussi l'article 9 de la loi sur l'information.

M. Michel Monod doute de l'utilité de ce registre. Les activités des conseillers communaux ont rarement des conflits d'intérêts. Il existe la commission des récusations qui intervient s'il y a conflit.

M. Alain Amy pense que le registre serait intéressant, car la Commune a presque 10'000 habitants. Il pourrait être sur internet ce qui n'impliquerait pas beaucoup de travail. Il y aurait un surplus de transparence dans les travaux du Conseil.

M. Bernard Hagin s'interroge sur ce qu'on appelle intérêt, où ceci commence et où ça s'arrête.

M. Jacques-André Conne précise que ceci n'est pas du ressort de la Municipalité.

On procède à la votation :

Il n'y aura pas de registre public des intérêts (31 voix pour, 40 voix contre et 1 abstention)

14. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

N° 594/2016 Commissions nommées par la Municipalité, législature 2016-2021

N° 595/2016 Nomination d'un nouveau membre à la Commission consultative de la zone ville et villages

Information destinée aux Conseillers communaux septembre 2016

M. Denis Aguet ne comprend pas très bien cette communication en bas de la page 5, car elle est vide d'information. Il faudrait informer sur les démarches en cours.

Réponse de M. Pierre-Alexandre Schlaeppli : la Municipalité tient au courant le Conseil du développement des planifications. Un des éléments nouveaux qui vient en complément lorsque l'on doit zoner différents terrains, non pas en zone à bâtir mais en zone d'activité ou en zone spéciale, c'est qu'il y a une exigence légale qui consiste à compenser les zones agricoles (surfaces d'assolement) que l'on perd.

M. Bernard Hagin concernant l'hôtel du Rivage page 4, trouve que l'information est insuffisante. Avec un bénéfice de Fr, 3'448.-, donc tout juste bénéficiaire qu'en est-il de la sécurité de la garantie de Fr.500'000.- accordée par la Commune ou postposée ?

M. Pierre-Alexandre Schlaeppi donne plus de chiffres :

Chiffre d'affaires au 31.12.2015 : Fr. 2'883'481.-

Chiffre d'affaires au 30.09.2016 : Fr. 2'476'112.-

Amortissements : Fr. 59'667.-

Cash-flow : Fr. 62'000.-

Budget : Fr. 2'424'000.-

Ecart budget-chiffre d'affaires : Fr. 51'000.-

Ecart avec exercice précédent : Fr. 145'000.- (positif)

M. Pierre Bonjour estime qu'il serait temps d'organiser un marché dans le SDEL (Schéma directeur est lausannois). Le SDOL (Schéma directeur de l'ouest lausannois) l'a fait à plusieurs reprises. Les diverses instances, municipaux, mandataires représentant le Canton se réunissent avec des projets affichés au mur. C'est un marché ouvert à la population et c'est l'occasion de présenter des projets.

Réponse de **M. Pierre-Alexandre Schlaeppi** : il prend acte. Le comité de pilotage du SDEL aura une réunion prochainement et il va relayer la demande de M. Bonjour.

M. Patrick Aeby remercie la Municipalité pour le nouveau site internet. Il considère utile de mettre les directives de la plage sur la page de la plage.

M. Charles Monod répond que ceci sera fait.

15. DISCUSSION SUR LES MOTIONS ET LES POSTULATS DEPOSES AU POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

Ce point est caduc, aucune motion ou postulat n'ayant été déposé sur le bureau du Conseil.

16. INTERPELLATIONS QUESTIONS ET DIVERS

M. Claude Weber demande de lire la lettre reçue au Conseil, concernant les subsides des transports.

Le Président propose de la lire si elle intéresse les conseillers.

M. Sébastien Rod propose de ne pas lire les lettres adressées au Conseil communal. On peut les mettre à la disposition des conseillers à la fin de la séance.

Le Président fait voter les conseillers. Une large majorité ne désire pas la lecture de cette lettre.

Mme Rose-Marie Notz émet le **vœu** que la Municipalité signe la Charte pour l'égalité salariale entre hommes et femmes dans le secteur public. Elle a été inaugurée le 6 septembre à Berne. Dans le Canton de Vaud, 4 communes l'ont déjà signée.

M. Jacques-André Conne répond que l'égalité salariale est respectée dans la commune de Lutry et aussi dans les institutions avec lesquelles elle travaille, spécialement la Fondation des structures pour l'enfance et la jeunesse.

M. Guy Wolfensberger remercie les SI pour la journée de la mobilité et remercie M. le Syndic pour son discours à l'équipe de Solar Impulse.

Il émet le **vœu** d'intégrer Lutry dans le Vevey-Lavaux up. C'est une jolie course qui commence à quelques kilomètres de Lutry et va jusqu'à Vevey. La route du lac est réservée pour les piétons et les vélos un jour par année.

M. André Liechti souhaite interpeller la Municipalité au sujet de la politique de l'énergie. Lors de la séance du 7 octobre 2013, il avait déposé une motion transformée après en postulat où il demandait à la Municipalité de définir sa politique d'énergie en établissant un plan directeur et d'adhérer à l'association Cité de l'énergie pour obtenir le label Cité de l'énergie. Ce postulat avait été accepté à une large majorité, mais à ce jour il n'y a pas eu de réponse ni de rapport de la Municipalité. Il a constaté dans les comptes 2015 que la cotisation ainsi que la contribution au label Cité de l'énergie avait été payé.

Réponse de **M. Charles Monod** : en 1999 M. van Singer avait déjà fait cette demande. Une évaluation avait été faite mais la commune était loin d'être un élève modèle. En 2008, M. Mingard avait déposé une motion demandant la création d'un parc énergétique communal, permettant de grouper les installations produisant de l'énergie renouvelable principalement dans la zone ville et village.

Les mesures entreprises ces dernières années sont:

- Introduction du gaz à l'est et à l'ouest du territoire, ainsi qu'à Savuit, au quartier de Plantaz et au collège des Pâles.
- Mise en place d'une installation de production photovoltaïque sur la salle de gym du collège du Grand-Pont.
- En 2014 :
 - Adhésion à l'association Cité de l'énergie.
 - Adhésion au CREM, centre de recherches énergétiques et municipales.
 - Mandat à la société Navitas Consilium pour faire une planification énergétique, afin d'évaluer les besoins.
- Début 2015, candidature pour la labellisation. Le rapport montrait que Lutry avait un potentiel de 256 points contre 478 demandés. Aujourd'hui potentiellement on aurait pu adhérer au label, sous réserve de l'acceptation par une commission ad-hoc.
- Dans le budget 2015, un plan directeur d'énergie mis sous forme d'enveloppe budgétaire ordinaire. Un plan directeur est en train d'être préparé pour déployer le réseau du gaz sur le haut du territoire communal en accord avec les SI de Lausanne.
- Plaquettes forestières fournies pour le chauffage de deux écoles et un centre commercial.
- Participation active aux journées de la mobilité.
- Subvention de vélos électriques.
- Participation au programme Energo pour une utilisation économique et rationnelle de l'énergie pour 14 bâtiments communaux.
- Rénovation de l'éclairage public par des sources à haute efficacité énergétique.
- Depuis le début de l'année, offre d'énergie 100% renouvelable à l'ensemble des clients tout en gardant un prix abordable.
- Participation au programme Equiwatt qui assure la promotion des appareils A+++ par le subventionnement de la mise hors service d'un appareil au profit d'un autre qui est lui A+++.
- Etude interservices en cours pour déterminer les éventuelles incidences d'une adhésion à la cité de l'énergie.

M. Patrick Aeby demande à la Municipalité si elle a effectué l'analyse de la sécurité de tous les passages piétons sur la Commune de Lutry.

M. Kilian Duggan répond que l'on n'a pas effectué d'analyse globale des passages piétons du territoire communal. Une grande partie des passages piétons problématiques ont été analysés et des solutions trouvées. Tous les deux mois, les services police-travaux et l'inspecteur cantonal des routes se réunissent pour parler du territoire communal, spécialement des routes et des passages piétons, ceux-ci sont surveillés de manière proactive on ne les analyse pas formellement chaque fois.

M. Ludovic Paschoud veut savoir pourquoi les restrictions de circulation saisonnières sont encore en service.

M. Kilian Duggan répond que des boudins en caoutchouc ont été posés pour faire des comptages de charge de trafic, de vitesse et de direction à différentes heures. La Municipalité a décidé de prolonger d'une semaine ces restrictions pour que l'on puisse avoir des comptages le plus proche possible de la réalité.

M. Patrick Sutter demande quel est le problème avec le pont de la Brêle qui est toujours en travaux, car on dirait qu'il y a rien qui s'y passe.

M. Charles Monod répond qu'effectivement rien n'est fait. Ce pont se situe entre Savuit et la Croix à la hauteur de la gare de Bossière. En 1961, la route a été élargie et la structure n'a pas été modifiée. Uniquement un tapis en béton armé a été mis. Les CFF ont profité pour remettre l'ouvrage à la Commune. Lors de récents travaux, on a constaté qu'il y avait du fer à béton en mauvais état. Des études spéciales ont été faites pour savoir ce qui doit être entrepris. Il s'agit d'un problème de sécurité et on ne peut pas ouvrir la circulation sur les deux voies. La circulation se fait uniquement à droite.

M. Dominique Roulet veut savoir où en est la partie du site internet pour les sociétés locales.

M. Charles Monod explique que la Municipalité voulait d'abord finir la partie publique qui a été mise en service début septembre. Une solution dernière génération va être mise en place pour les sociétés locales.

M. Alain Amy informe que la nouvelle cheffe du groupe socialistes et indépendants de gauche est **Mme Monique Weber**.

M. Jacques-André Conne signale que la Municipalité n'a pas d'objets à proposer pour la séance du 7 novembre.

Il rappelle que le jeudi 6 à 18h a lieu la Conférence d'agglomération PALM à Beausobre à Morges.

Le Président confirme que la séance du lundi 7 novembre est annulée.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 21h23.

La prochaine séance est fixée au samedi 3 décembre à 15h30

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

Olivier Rodieux

Pilar Brentini